



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE**

PROCÈS-VERBAL de la deuxième séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville tenue le lundi 2 février 2026 à 20 h 00 au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège # 1 - M. Hugo Laporte
Siège # 3 – M. Jean-Paul Chandonnet
Siège # 4 – Mme Isabelle Hébert
Siège # 5 – Mme Christine Langelier
Siège # 6 – M. Léonard Gaudette

Est absente, la conseillère :

Siège # 2 - Mme Vanessa Lemoine

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Guy Robert.

La personne qui préside la séance, soit M. Guy Robert, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit M. Guy Robert, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la Loi.

Mme Lorry Herbeuval, directrice générale et greffière-trésorière, et Mme Geneviève Bureau, greffière-trésorière adjointe, assistent également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. CORRESPONDANCE**
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 4.1. SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 12 JANVIER 2026**
- 5. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION**
 - 5.1 ÉTAT DE LA TRÉSORERIE**
 - 5.2 DÉPÔT DE LA LISTE DE VENTE POUR TAXES**
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7.1. PROCÈS-VERBAL DE LA RARC**
 - 7.2. PROCÈS-VERBAL DE LA RIAM**
 - 7.3. PROCÈS-VERBAL DE LA MRC**
- 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 8.1. ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE – PARTAGE DES ACTIFS**
- 9. TRAVAUX PUBLICS**
- 10. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**
 - 10.1. RAPPORT DES ACTIVITÉS DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL – JANVIER 2026**
- 11. LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1. OTJ ST-BERNARD INC. – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE – DÉPÔT**
 - 11.2. OTJ ST-BERNARD INC. – ÉTATS FINANCIERS 2024-2025 – DÉPÔT**



- 11.3. FÊTE NATIONALE – FEUX D’ARTIFICE
- 11.4. PROJET DE PARCOURS NOURRICIER – ENTENTE POUR LE FONDS DES INFRASTRUCTURES ALIMENTAIRES LOCALES LFIF9-FIAL9-4118 – AUTORISATION
- 12. URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
- 12.1. RAPPORT DES PERMIS ÉMIS
- 13. VARIA**
- 13.1. JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE – PROCLAMATION
- 13.2. JOURNÉE NATIONALE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE – PROCLAMATION
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. CLÔTURE ET LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, M. Guy Robert déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

2026.02.01

SUR UNE PROPOSITION DE Jean-Paul Chandonnet
APPUYÉE PAR Hugo Laporte
IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du conseil présents que l’ordre du jour soit adopté tel que déposé.

3. CORRESPONDANCE

Une liste de la correspondance reçue en janvier 2026 a été remise aux membres du conseil.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1. SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 12 JANVIER 2026

ATTENDU QU’une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le lundi 12 janvier 2026 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d’en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d’en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE

2026.02.02

SUR UNE PROPOSITION DE Léonard Gaudette
APPUYÉE PAR Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D’ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026 tel que déposé.

5. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

5.1 ÉTAT DE LA TRÉSORERIE

État des comptes

Période janvier 2026

Solde aux comptes	Montant
Caisse populaire compte chèque (Fonds d'administration)	12 950.02 \$
Caisse populaire Part sociale	5.00 \$
Fonds - Élections	4 930.81 \$
Épargne à terme-Fonds d'administration	166 393.19 \$



Épargne à terme-Fonds de roulement	78 268.12 \$
Épargne à terme-ET2 réserve voirie 2 ans	50 073.12 \$
Épargne à terme-ET3 réserve eau 3 ans	50 073.12 \$
430014-EOP+	2 090.00 \$
TOTAL	364 783.38 \$

Solde de la dette au 31 janvier 2026

Emprunt/ fonction	Montant
Caisse Desjardins - Réseau d'égout (emprunt 5 ans) PRÊT1	441 900.00 \$
Financière Banque nationale Inc.- Réseau d'égout PRÊT 2	248 700.00 \$
SOLDE DES EMPRUNTS	690 600.00 \$

Encaissements

Poste	Description	Montant
01 25000 000	Amendes et pénalités	1 720.00 \$
01 26200 000	Intérêts sur arrérages	11.28 \$
01 38145 000	Redevance matières résiduelles	3 829.29 \$
01 38179 000	Subvention FDR	3 605.00 \$
02 45110 951	Collecte résidus domestiques	243.65 \$
02 45111 951	Collecte matières organiques	179.34 \$
02 49001 951	Vidange fosses septiques	1 481.55 \$
54 13100 000	Taxes municipales	5 766.35 \$
54 13199 000	Intérêts	366.45 \$
54 13920 000	Mutations	200.00 \$
54 13999 000	Remboursement T.V.Q et T.P.S	63 899.03 \$
54 13910 000	Autres comptes clients	297.72 \$
TOTAL		81 599.66 \$

Décaissements

Poste/Description		Solde de la période	Solde cumulé	% budget
02 10000 /Administration générale				
02 11000	Conseil	4 254.42 \$	4 254.42 \$	6.85%
02 12000	Application de la loi	- \$	- \$	0.00%
02 13000	Gestion financière et administrative	27 892.09 \$	27 892.09 \$	8.32%
02 14000	Greffe	- \$	- \$	0.00%
02 15000	Évaluation	- \$	- \$	0.00%
02 19000	Autres	35 559.23 \$	35 559.23 \$	47.34%
02 20000/Sécurité publique				
02 21000	Police	319.07 \$	319.07 \$	0.16%
02 22000	Sécurité incendie	972.00 \$	972.00 \$	0.79%
02 23000	Sécurité civile	3 202.16 \$	3 202.16 \$	53.37%
02 29000	Autres	1 737.49 \$	1 737.49 \$	50.80%
02 30000/Transport				
02 32000	Voirie municipale	10 004.07 \$	10 004.07 \$	3.74%
02 33000	Enlèvement de la neige	22 548.43 \$	22 548.43 \$	19.43%
02 34000	Éclairage des rues	666.12 \$	666.12 \$	6.46%
02 35500	Circulation et stationnement	- \$	- \$	0.00%
02 36000	Transport collectif	- \$	- \$	0.00%
02 39000	Autres	- \$	- \$	0.00%



02 40000/Hygiène du milieu				
02 41000	Eau et égout	50 276.63 \$	50 276.63 \$	18.70%
02 45000	Matière résiduelle	(422.99) \$	(422.99) \$	-0.64%
02 46000	Cours d'eau (Amyot...)	- \$	- \$	0.00%
02 47000	Protection de l'environnement	- \$	- \$	0.00%
02 49000	Autres	(1 481.55) \$	(1 481.55) \$	-4.81%
02 60000/Aménagement, urbanisme et développement				
02 61000	Aménagement, urbanisme et zonage	1 850.40 \$	1 850.40 \$	2.85%
02 70000/Loisirs et culture				
02 70100	Activités récréatives	8 471.79 \$	8 471.79 \$	5.77%
02 70200	Activités culturelles	9 217.70 \$	9 217.70 \$	11.35%
02 90000/Frais de financement				
02 90000	Total des frais de financement	- \$	- \$	0.00%
TOTAL		175 067.06 \$	175 067.06 \$	9.02%
23 01000	Total des immobilisations	(15 598.91) \$	(15 598.91) \$	-34.66%

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport de dépenses autorisées du mois dernier ;

ATTENDU QUE ces dépenses sont autorisées en vertu du règlement numéro 2018-11, comprenant les dépenses faites par délégation par les employés municipaux, conformément à l'article 961.1 du Code municipal ;

ATTENDU QUE ces documents sont annexés et font partie intégrante de ce procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE,

2026.02.03

SUR UNE PROPOSITION D'Isabelle Hébert
 APPUYÉE PAR Christine Langelier
 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'état de la trésorerie de janvier 2026 tel que soumis ;

D'APPROUVER le rapport des dépenses totalisant **175 067,06\$** ;

5.2. DÉPÔT DE LA LISTE DE VENTE POUR TAXES

La liste des comptes de taxes impayées et admissibles pour la vente pour taxes a été déposée aux membres du conseil.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions. La directrice générale indique qu'aucune question ne lui a été acheminée par courriel concernant les sujets à l'ordre du jour.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1. PROCÈS-VERBAL DE LA RARC

Les procès-verbaux de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre sont disponibles sur le site internet de la Régie.

7.2. PROCÈS-VERBAL DE LA RIAM

Les procès-verbaux de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains sont disponibles sur le site internet de la Régie.



7.3. PROCÈS-VERBAL DE LA MRC

Les procès-verbaux de la MRC des Maskoutains sont disponibles sur le site de la MRC des Maskoutains.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1. ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE – PARTAGE DES ACTIFS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville et la Municipalité de Saint-Jude ont mis fin à la mise en commun des actifs du service incendie de Saint-Jude;

CONSIDÉRANT QUE, dans ce contexte, la Municipalité de Saint-Jude a transmis à la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville des documents relatifs à la répartition des immobilisations détenues en commun;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des documents soumis et juge approprié d'en approuver le contenu;

EN CONSÉQUENCE,

2026.02.04

SUR LA PROPOSITION DE Christine Langelier

APPUYÉE PAR Hugo Laporte

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'APPROUVER la répartition des immobilisations, telle que présentée dans les documents transmis par la Municipalité de Saint-Jude, à la suite de la fin de la mise en commun des actifs du service incendie de Saint-Jude.

DE FACTURER à la Municipalité de Saint-Jude le montant à rembourser pour le partage des actifs.

D'ENVOYER la présente résolution à la Municipalité de Saint-Jude.

9. TRAVAUX PUBLICS

Aucun point à l'ordre du jour.

10. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

10.1. RAPPORT DES ACTIVITÉS DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL – JANVIER 2026

M. Francis Girouard, inspecteur municipal, est absent. Un résumé des tâches accomplies est présenté aux membres du conseil par la directrice générale.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1. OTJ ST-BERNARD INC. – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE – DÉPÔT

Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'OTJ St-Bernard qui a été tenue le 21 janvier 2026 est déposé au conseil.

Les membres du conseil remercient les membres sortants du comité de l'OTJ St-Bernard et félicitent les nouveaux administrateurs.



11.2. OTJ ST-BERNARD INC. – ÉTATS FINANCIERS 2024-2025 – DÉPÔT

Les états financiers au 31 octobre 2025 de l'OTJ St-Bernard sont déposés au conseil.

11.3. FÊTE NATIONALE – FEUX D'ARTIFICE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a prévu à son budget une somme de 7 000 \$ pour la subvention des feux d'artifice pour la Fête nationale organisée par l'OTJ St-Bernard (résolution 2025.12.22) ;

CONSIDÉRANT l'offre de Monfeudartifice.com de 6 523,15 \$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

2026.02.05

SUR LA PROPOSITION DE Jean-Paul Chandonnet

APPUYÉE PAR Léonard Gaudette

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'AUTORISER le paiement des feux d'artifice à l'entreprise Monfeudartifice.com pour une somme de 6 523,15 \$ taxes en sus payable en deux versements égaux, le premier étant exigible en février et le deuxième en juin 2026 ;

D'INFORMER l'OTJ St-Bernard Inc. que tout montant excédant la subvention de 7 000 \$ lui sera facturé par la Municipalité.

11.4. PROJET DE PARCOURS NOURRICIER – ENTENTE POUR LE FONDS DES INFRASTRUCTURES ALIMENTAIRES LOCALES LFIF9-FIAL9-4118 – AUTORISATION

CONSIDÉRANT que la Municipalité a soumis une demande d'aide financière relativement à une subvention au ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada (AAC) dans le cadre du programme « Fonds des infrastructures alimentaires locales – Projets à petite échelle » (FIAL) pour le projet « Un parcours nourricier au cœur de Saint-Bernard-de-Michaudville » ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville souhaite conclure une entente de subvention d'un montant de 90 869 \$ avec le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada (AAC) pour la réalisation de ce projet ;

CONSIDÉRANT que l'entente de subvention respecte les dispositions du décret 1555-2025 adopté le 17 décembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,

2026.02.06

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Paul Chandonnet

APPUYÉ PAR Isabelle Hébert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville approuve le projet d'accord de subvention avec le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada (AAC) dans le cadre du programme « Fonds des infrastructures alimentaires locales – Projets à petite échelle » (FIAL) pour la réalisation du projet « Un parcours nourricier au cœur de Saint-Bernard-de-Michaudville » ;

QUE la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville confirme que le projet d'entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux et, le cas échéant, que cette entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique ;

QUE la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville demande l'autorisation du gouvernement du Québec de conclure cet accord ;



QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Lorry Herbeuval, soit autorisée à signer cet accord.

12. URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

12.1. RAPPORT DES PERMIS ÉMIS

Le rapport de *Gestim inc.* et le rapport des permis émis en janvier 2026 ont été remis à chacun des membres du conseil.

13. VARIA

13.1. JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE – PROCLAMATION

CONSIDÉRANT que les Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2026 auront lieu du 16 au 20 février 2026 partout au Québec, constituant la 22^e édition de cette campagne nationale de mobilisation autour de la réussite éducative ;

CONSIDÉRANT que la campagne 2026 met de l'avant le thème « La persévérance, ça mène loin », rappelant que la réussite se construit dans la durée, grâce à un engagement constant et au soutien de l'entourage ;

CONSIDÉRANT que la campagne 2026 souligne l'importance des gestes simples, comme encourager un jeune, valoriser les progrès, partager son propre parcours, aménager du temps pour l'étude, et reconnaître que l'erreur fait partie de l'apprentissage ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville reconnaît la pertinence de cette mobilisation, en cohérence avec les objectifs de sa Politique familiale 2025-2029, lesquels misent sur le soutien au développement du langage, à la réussite scolaire et à la persévérance éducative des jeunes bermigeois et bermigeoises ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite encourager l'ensemble de la communauté — familles, organismes, employeurs, enseignants, bénévoles — à prendre part aux actions proposées dans le cadre de la campagne 2026;

EN CONSÉQUENCE,

2026.02.07

SUR LA PROPOSITION DE Christine Langelier
APPUYÉE PAR Léonard Gaudette
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

QUE la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville proclame officiellement les Journées de la persévérance scolaire, du 16 au 20 février 2026 ;

QUE la Municipalité s'engage à soutenir la promotion de ces journées par la diffusion d'information dans le *journal municipal*, sur le *site web*, sur les *réseaux sociaux* et par tout autre moyen de communication approprié ;

QUE la Municipalité encourage les familles, les jeunes, les organismes et les acteurs du milieu à participer activement aux initiatives visant à promouvoir la réussite éducative.

13.2. JOURNÉE NATIONALE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE – PROCLAMATION

CONSIDÉRANT que le 31 mars 2022, les élus de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* ;

CONSIDÉRANT que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Un pas, un geste, un mouvement... Ensemble pour une bonne santé mentale ! » ;



CONSIDÉRANT que, dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT que la promotion de la santé mentale vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT qu'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale des citoyennes et citoyens ;

EN CONSÉQUENCE,

2026.02.08

SUR LA PROPOSITION D'Hugo Laporte
APPUYÉE PAR Christine Langelier
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE PROCLAMER le 13 mars comme étant la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* pour la durée de son mandat électoral.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions.

15. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2026.02.09

SUR LA PROPOSITION DE Christine Langelier
APPUYÉE PAR Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

QUE cette séance ordinaire soit levée à 20h58.

Je soussignée, Lorry Herbeuval, directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés.

Je, Guy Robert, maire de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Guy Robert
Maire

Lorry Herbeuval
Directrice générale et greffière-trésorière